

Au lieu de remplir les caisses en criminalisant les automobilistes, l'Etat est-il en mesure de justifier ses priorités en matière de prévention routière ?

Postulat (article 145ss LGC) :

La situation actuelle :

Actuellement la Gendarmerie vaudoise disposerait de :

4 radars mobiles compris comme des véhicules équipés d'un appareil radar pouvant effectuer des contrôles stationnaires sur toutes les routes de notre canton et 3 radars fixes (contrôle automatisé de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lausanne et une étape 2006 prévoit la mise en place de 5 nouveaux radars fixes par la Gendarmerie.

A ce chiffre, il y a lieu de rajouter tous les radars communaux fixes et volants. Lausanne, compterait-elle, 4 radars qui peuvent être activés à 8 carrefours dits sensibles.

Les recettes liées aux amendes d'ordre ont explosé dans notre Canton entre 1997 et 2004. Plus 180%. Cette recette cantonale est passée de 5 à 12 millions. A cela s'ajoutent les amendes liées à des comportements ne relevant plus de l'amende d'ordre. Ainsi que tous les encaissements liés à la perception des amendes perçues au niveau communal. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître aussi les chiffres communaux.

Doctrine financière :

La doctrine pratiquée dans notre Canton ne permet pas une affectation d'un revenu à une charge et la création de fonds pouvant solutionner ce problème n'est pas très souhaitable et la tendance actuelle est la suppression de fonds plus qu'à sa création. Voir pour plus de renseignements le rapport de la commission au postulat de notre collègue Anne-Marie Dick.

Observations formulées :

Première observation : de nos jours, l'instrumentalisation des radars à des fins financiers est de plus en plus une réalité qu'il y a lieu de freiner.

De nature à apaiser le trafic routier vaudois, les riverains sont demandeurs et si rien n'est fait pour connaître la Vision Sécuritaire du Conseil d'Etat, le sentiment de « pompe à fric » enflera à l'avenir.

Deuxième observation : les postulants pensent qu'il y a lieu de séparer les types de situations dangereuses, en effet, une route de quartier fréquentée, la proximité d'une école ou tous autres lieux dits sensibles sont à protéger mais qu'il n'y a pas lieu d'abuser des radars sur des accès sécurisés comme certains tronçons d'autoroute.

Pour expliquer cette vision, deux exemples, avec les réserves dues au manque de transparence des critères de pose de radars. L'un sur l'autoroute A9 à l'échangeur de Villars-Saint-Croix, entre la Blécherette et Yverdon, où en 2003 on dénombrait 73 accidents et plus aucuns maintenant. Personne ne conteste l'efficacité. De l'autre, le radar automatique installé à l'entrée du Tunnel de Belmont direction Vevey. Route rectiligne, tunnel, freinage à la der de nombreux automobilistes, formation d'accordéon lors de fort trafic sur le contournement lausannois, un carambolage de mémoire collective avec plus d'une vingtaine de véhicules il y a de ça quelques années mais depuis ?

Troisième observation : il serait indécent de s'opposer à davantage de sécurité mais pas à n'importe quel tarif. La mobilité des habitants de l'arc lémanique est aussi posée et le souhait

relayé par les médias du Commandant Eric Lehman de voir 100 radars a de quoi faire peur aux automobilistes qu'on veut criminaliser.

Quatrième et dernière observation : Les efforts principaux contenus dans le programme de législature 2003-2007 ne laissait pas transpirer une Vision Tolérance Zéro sur notre réseau cantonal. Hors suite au refus par le peuple le 17 avril dernier, le Conseil d'Etat a comme par hasard, demandé par la mesure dite « DEFI » no 8, l'achat de 2 radars supplémentaires. Conséquence budgétaire : les charges au budget 2008 passe de presque 1'300'000.—à 2'312'000.— et surtout les rentrées financières amendes du poste 4371 à la page 13 du Budget 2006 sont budgétées à hauteur de 34'050'000.— (+ 26.4%) qui nous le concédons comportent plusieurs types d'amendes.

Partant de ces observations et constats : nous demandons un rapport qui nous donnera la vision de la situation en terme « accidentogènes » de manière à formuler une volonté politique clairement exprimée et assumée par les élus du peuple vaudois.

Ce dernier devra nous détailler les raisons des choix des radars déjà posés et les résultats constatés en terme d'accidents, de victimes, de dégâts matériels.

De retirer ou faire retirer les radars qui ne correspondraient pas à ces critères.

Il devra aussi répondre à la question de la crédibilité de l'action policière liée à ce manque de transparence quant à l'utilisation politique de la pose de radars pour remplir les caisses de l'Etat de Vaud.

Nous invitons également le Conseil d'Etat à clarifier par ce rapport les critères stricts de poses d'appareils radars qui concerneront que les endroits « accidentogènes », et ceci à l'aide d'une commission d'experts.

Enfin, si vous suivez les vœux des postulants, une vision politique claire de l'utilisation de radars pour apaiser le trafic permettra à notre population de connaître les intentions réelles en matière de prévention routière et de suivre, ou pas, cette dernière vision.

Puidoux-Chexbres, le 28.11.2005

Eric Bonjour
Député